JOURNAL municipal

Ville de Portneuf

UNE VOIE DE CHOIX

Nº 13

JUIN | JUILLET 2020

Table des matières

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX _____ 3

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL _____ 4

NOUVELLES MUNICIPALES ET AVIS PUBLICS _____ 6

HOMMAGE AUX CITOYENS _____ 10

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME _____ 11

SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS _____ 12

DIVERS _____ 13

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Finalement, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est non-discriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

PROCHAINE PARUTION

21 AOÛT 2020

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE: GENEVIÈVE POISSON

PHOTO AU VERSO: SUZANNE CLAVEAU

Comités et responsables municipaux

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE

maire@villedeportneuf.com

418 286-3844 poste 23

MADAME CHANTALE HAMELIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #1

chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Représentante à la Table de concertation culture
Représentante à la Résidence Portneuvienne
Représentante au Comité du Journal municipal et du site Internet
Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents
Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Représentante substitut au Comité du développement durable

MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2

marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme
Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent
Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents
Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3

gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement
Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf
Représentant substitut à la CAPSA
Représentant substitut au Parc naturel régional de Portneuf

MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4

joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Représentante au Comité de la politique familiale
Représentante au Comité achat local
Représentante substitut à la Résidence Portneuvienne
Représentante substitut au Comité d'embellissement

MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5

gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant à l'OMHGP
Responsable de l'analyse du parc immobilier
Représentant substitut à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR BRUNO CORMIER, CONSEILLER AU POSTE #6

bruno.cormier@villedeportneuf.com

Maire suppléant
Représentant à la Municipalité régionale du comté de Portneuf
Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Représentant au Comité du développement durable
Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf
Représentant à la CAPSA
Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

LES RESPONSABLES MUNICIPAUX

 # 418 286-3844 / INFO@VILLEDEPORTNEUF.COM

DIRECTION GÉNÉRALE

Mathieu Gingras, poste 26

GREFFE

France Marcotte, poste 24

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORERIE

Isabelle Longval, poste 31

ADMINISTRATION

Carrie-France Leclerc, poste 22

Hélène Lavallée, poste 27

INSPECTION MUNICIPALE

Julie Vallée, poste 25

SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Hélène Poulin, poste 28

RÉCEPTION

Janie Beaudet, poste 21

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Denis Dion, poste 32

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Sébastien Teed, 418 326-3007

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Jean-François Marcotte, 418 286-6939 / 418 284-9794 (urgence)

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

Marcelle Thibault, 418 286-6465

BIBLIOTHÈQUE LE SIGNET

Chantale Hamelin, 418 286-6910

CONTRÔLE ANIMALIER

Kathleen Marcotte, 418 268-4779

Comptes rendus

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 14 avril 2020
5. Adoption des comptes payés du mois d'avril 2020
6. Adoption règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
7. Adoption règlement annulant les intérêts et pénalités pour une période déterminée
8. Détermination des services essentiels et mesures particulières Covid-19
9. Engagement directeur (trice) des loisirs et des communications
10. Achat de sulfate ferrique
11. Amendement résolution #2020-03-056, création Régie intermunicipale incendie
12. Mandat FQM – embauche du DSI de la Régie Portneuvoise de Protection Incendie
13. Entente mutuelle contre les incendies – ajout de municipalités
14. Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers et la réalisation de travaux horticoles
15. Contrat pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

LE LUNDI 10 AOÛT 2020, À 19H30

500, RUE NOTRE-DAME

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2020

1. Mandat Tetra Tech, pour la réalisation du manuel d'opération du réservoir Provencher
2. Mandat Tetra Tech, pour des études complémentaires visant la maximisation des puits St-Charles
3. Nomination d'une trésorière
4. Désignation d'un nouvel administrateur principal, AccèsD Affaires
5. Demande accès à Revenu Québec 6- Trust Banque Nationale, représentant
6. Autorisation, signataires des effets bancaires
7. Consultation écrite en remplacement du processus décisionnel
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

RELOCALISATION DE LA SALLE DU CONSEIL

Lors de la séance du 8 juin dernier, en adoptant la résolution 2020-06-119, le conseil municipal a procédé à la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil qui avait été adopté le 9 décembre 2019. Considérant la relocalisation de l'hôtel de ville au 655, avenue de l'Église en juillet 2020, les prochaines séances ordinaires et extraordinaires du conseil se tiendront dorénavant au Carrefour municipal situé au 500, rue Notre-Dame à Portneuf. Cela inclut les séances déjà prévues en 2020 qui se tiendront le 10 août, le 14 septembre, le 13 octobre, le 9 novembre et le 14 décembre.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux du 11 et du 27 mai 2020
5. Adoption des comptes payés du mois de mai 2020
6. Assemblée de consultation, projet d'un règlement créant une zone industrielle I-104
7. Adoption second projet d'un règlement créant une zone industrielle I-104
8. Assemblée de consultation, projet d'un règlement ajoutant un usage à la zone Ra-8
9. Adoption second projet d'un règlement ajoutant un usage à la zone Ra-8
10. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement interdisant la circulation des camions lourds sur certains chemins municipaux
11. Adoption règlement d'emprunt au montant de 706 600 $ (retiré)
12. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement d'emprunt au montant de 1 218 650 $
13. Demande dérogation mineure, 3010 chemin Antoine-François Germain
14. Demande d'appui CPTAQ, Ferme Carlan inc.
15. Engagement membres d'équipe pour le camp de jour 2020
16. Paiement assurances, Corporation de la Mise en valeur du Quai de Portneuf
17. Acceptation des états financiers OMHGP
18. Modification lieu des séances du conseil municipal
19. Demande Commission de toponymie, Voie de contournement
20. Autorisation signature, entente Camping Panoramique
21. Demande d'aide au fonds structurant de la MRC de Portneuf
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL DEVANT PUBLIC

À noter qu'un décret ministériel autorise depuis le 4 juillet la tenue des séances ordinaires devant public, à la condition de respecter les mesures de distanciation et de santé publique et de limiter le nombre de participants à 50 personnes. Ayant déjà prévu la tenue de la séance ordinaire de juillet à huis clos, et devant l'obligation de mettre en place certaines mesures, le conseil municipal privilégie un retour des séances devant public lors de la séance du 10 août 2020, à 19h30, au Carrefour municipal. Cela permettra à la Ville de mettre en place les mesures nécessaires et d'accueillir un maximum de participants dans ce nouveau local, beaucoup plus spacieux et mieux adapté à l'application des mesures de santé publique imposées aux organisations publiques.

LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE: WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Nouvelles municipales et avis publics

DÉMÉNAGEMENT | HÔTEL DE VILLE ET SERVICES MUNICIPAUX

En date du 29 juin 2020, la Ville de Portneuf a prolongé le maintien des mesures restreignant l'accès du public à ses bâtiments et à son hôtel de ville, sauf exception des activités ou des services municipaux essentiels qui ont reçu une autorisation spécifique.

Le nouvel hôtel de ville (655, avenue de l'Église) sera donc fermé au public jusqu'à nouvel ordre et n'ouvrira ses portes aux citoyens qu'une fois cet avis levé par le conseil municipal et lorsque tous les travaux de réaménagement en cours seront complétés. Ceux-ci nous permettront de mieux vous servir le moment venu, que nous souhaitons le plus tôt possible.

Dans les circonstances, la Ville maintient l'approche du télétravail pour tous les employés municipaux, sauf exception de ceux affectés à des mandats, des projets ou des travaux prioritaires ou urgents. Toutefois, la secrétaire-réceptionniste de la Ville est joignable en tout temps au 418 286-3844 #21 / info@villedeportneuf.com aux heures normales de bureau.

Les élus et les employés administratifs sont toujours disponibles à distance (dossiers courants) ou sur rendez-vous (dossiers prioritaires ou urgents) et garantissent que toutes les fonctions décisionnelles, administratives, financières et opérationnelles essentielles demeurent actives et efficaces. Vous êtes invités à les contacter aux coordonnées spécifiques disponibles au www.villedeportneuf.com, via la page Facebook officielle de la Ville ou, pour toute question générale, en communiquant avec la secrétaire-réceptionniste aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Par ailleurs, les citoyens sont toujours invités à opter pour des moyens de paiement alternatifs (chèque envoyé par la poste et adressé à Ville de Portneuf, 655, avenue de l'Église, Portneuf (QC) G0A 2Y0, paiement en ligne via la plateforme de votre institution bancaire, paiement au guichet automatique, etc.)

Le conseil municipal remercie les citoyens, les organismes et les partenaires touchés par ces mesures de leur compréhension et de leur précieuse collaboration, ce qui permettra un retour à la normale dans les meilleurs délais.

De plus, le conseil municipal invite la population à faire preuve de solidarité et de respect envers les mesures de déconfinement et de santé publique édictées par le Gouvernement et la Direction de la Santé publique.

ACHAT LOCAL ET SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La Ville de Portneuf soutient l'initiative de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui représente 110 000 propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, dans le cadre de sa campagne #JechoisisPME.

Comptant de nombreuses industries et commerces sur son territoire, la Ville affirme son soutien à ces derniers en prônant et en privilégiant l'achat local. La Ville invite les citoyens à en faire de même, lorsque cela est possible.

De nombreux outils promotionnels et des affiches sont offerts gratuitement via le site Web de la campagne (www.jechoisispme.ca) et peuvent être utilisés par les entreprises de Portneuf afin de soutenir elles-mêmes cette initiative et remercier leur fidèle clientèle locale. Ensemble, soutenons et stimulons l'achat local, un élément clé de notre vitalité économique!

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 10 août 2020, à 19h30, au carrefour municipal (500, rue Notre-Dame, Portneuf) aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure. La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 6 257 988, sis sur la nouvelle rue Marcotte, Portneuf portant le matricule 9973 02 2494.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 6.1.2 du règlement de zonage #116 afin de modifier l'orientation d'une future maison résidentielle de manière à ce que la résidence ne soit pas parallèle à la rue.

Tout intéressé pourra faire parvenir au conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, par écrit à l'attention de la greffière, au courriel france.marcotte@villedeportneuf.com ou par la poste au 655, avenue de l'Église, Portneuf, et ce, avant le 31 juillet 2020 à 16h30.

Donné à Ville de Portneuf, ce 15 juillet 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf:

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 13 juillet 2020, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 241, « Décrétant un emprunt de 1 218 650 $ et une dépense de 1 218 650 $ pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue Provencher) et de voirie (pulvérisation du pavage existant, réparation et rechargement de la fondation, réfection des ponceaux et pose d'un nouveau pavage) sur la rue des Bouleaux ainsi que le pavage de la voie de contournement ».

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 241 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant, une demande, par courrier postal au 655, avenue de l'Église, Portneuf ou par courriel à l'attention de la greffière à france.marcotte@villedeportneuf.com, et ce, avant le 31 juillet 2020 à 16h30.

Les personnes habiles à voter doivent présenter une demande contenant les renseignements suivants : l'identité de la personne (nom) et son droit de signer le registre (adresse). Les demandes doivent être accompagnées de copie d'une pièce d'identité (carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes).

3. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 241 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 223. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 241 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 août 2020.

5. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

6. Toute personne qui, le 13 juillet 2020, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes:

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

7. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

9. Personne morale :

Avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 13 juillet 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, ce 15 juillet 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 116 DE LA VILLE DE PORTNEUF

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 8 juin 2020, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'autoriser dans la zone Ra-8, l'usage de gîte touristique ».

Ce second projet de règlement vise à autoriser, pour la zone Ra-8, l'usage gîte touristique.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

3. Identification des zones

Zone concernée: Ra-8
Zones contiguës: Rec-4, Rec-5, Rm-2, Rb-5, C-2, Ra-7, Ra-9

Le plan permettant d'identifier la zone concernée et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 31 juillet 2020 à 16h30 soit par courrier postal au 655, avenue de l'Église, Portneuf à l'attention de la greffière ou par courriel à france.marcotte@villedeportneuf.com;
- la demande peut être individuelle ou par pétition, par contre, le nombre requis habituellement pour tenir un registre est applicable : alors le nombre de signature requise est d'au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums) dans les municipalités et qui, le 8 juin 2020, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 8 juin 2020, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité, au 655, avenue de l'Église à Portneuf, les jours ouvrables aux heures régulières de bureau.

Donné à Portneuf, ce 15 juillet 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée;

QUE lors de la séance ordinaire du 8 juin 2020, tenue à huis clos, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le calendrier modifié des séances ordinaires 2020;

QUE la modification suivante soit apportée au calendrier des séances; à l'effet que les séances ordinaires des lundis

10 août	14 septembre	13 octobre (mardi)
9 novembre	14 décembre	

se tiendront au carrefour municipal situé au 500, rue Notre-Dame, tel que prévu à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes.

Donné à Portneuf, ce 15 juillet 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 116 DE LA VILLE DE PORTNEUF

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 8 juin 2020, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer une zone industrielle I-104 à même une partie de la zone industrielle I-103 »

Ce second projet de règlement vise à créer une nouvelle zone industrielle I-104 à même une partie de la zone I-103, sur un site localisé à l'intersection de la route du Coteau-des-Roches et du chemin du Transcontinental dans le parc industriel à grand gabarit, dans laquelle seront autorisées les activités liées à la culture des sols et des végétaux.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

3. Identification des zones

Zone concernée: I-103

Zones contiguës: If-101, Af/b-116, Af/a-113, Af/b-117

Le plan permettant d'identifier la zone concernée et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 31 juillet 2020 à 16h30 soit par courrier postal au 655, avenue de l'Église, Portneuf à l'attention de la greffière ou par courriel à france.marcotte@villedeportneuf.com;
- la demande peut être individuelle ou par pétition, par contre, le nombre requis habituellement pour tenir un registre est applicable : alors le nombre de signature requise est d'au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums) dans les municipalités et qui, le 8 juin 2020, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 8 juin 2020, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité, au 655, avenue de l'Église à Portneuf, les jours ouvrables aux heures régulières de bureau.

Donné à Pprtneuf, ce 15 juillet 2020.

France Marcotte, greffière

Hommage aux citoyens

L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LA COMMUNAUTÉ FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE. **PORTNEUF, C'EST VOUS !**

CITOYEN DU MOIS

MONSIEUR JEAN-LOUIS MARCOTTE

La Ville de Portneuf souhaite utiliser la présente tribune afin de rendre un hommage posthume à monsieur Jean-Louis Marcotte qui nous a quittés le 18 mai 2020, à l'âge de 90 ans.

Il serait présomptueux de chercher à résumer la carrière et les réalisations de monsieur Marcotte en quelques lignes, mais nous pouvons souligner d'emblée le fait que ce dernier a consacré vingt-quatre années de sa vie au service de ses concitoyens de l'ancienne municipalité de Notre-Dame-de-Portneuf, à titre de maire, soit de 1981 à 1983 et, de façon continue, entre 1984 et la fusion municipale de 2002. Dans le cadre de son mandat, M. Marcotte a piloté plusieurs dossiers majeurs, notamment celui de la création du parc industriel à grand gabarit qui chevauche aujourd'hui le territoire de la Ville de Portneuf et celui de la municipalité de Deschambault-Grondines. La Ville travaille d'ailleurs activement à la réalisation d'un plan de développement de ce secteur, qui tirera profit des démarches réalisées par M. Marcotte et son équipe il y a plus de trente ans. Par ailleurs, c'est sous le mandat de M. Marcotte que des travaux majeurs de réfection des réseaux ont été réalisés sur le territoire de l'ancienne municipalité de Notre-Dame-de-Portneuf, notamment dans le cadre des programmes mis en place par la Société québécoise d'assainissement des eaux. Ces travaux ont permis de moderniser les services publics municipaux (aqueduc et égouts sanitaire et pluvial) sur les principaux axes du territoire. Nous en bénéficions tous aujourd'hui.

M. Marcotte a également fondé, en 1988, l'actuelle épicerie L'intermarché Marcotte dont les activités et les opérations sont maintenant sous la responsabilité de son fils Sylvain. À ce jour, L'intermarché Marcotte demeure un incontournable de l'alimentation pour les citoyens de Portneuf et des environs.

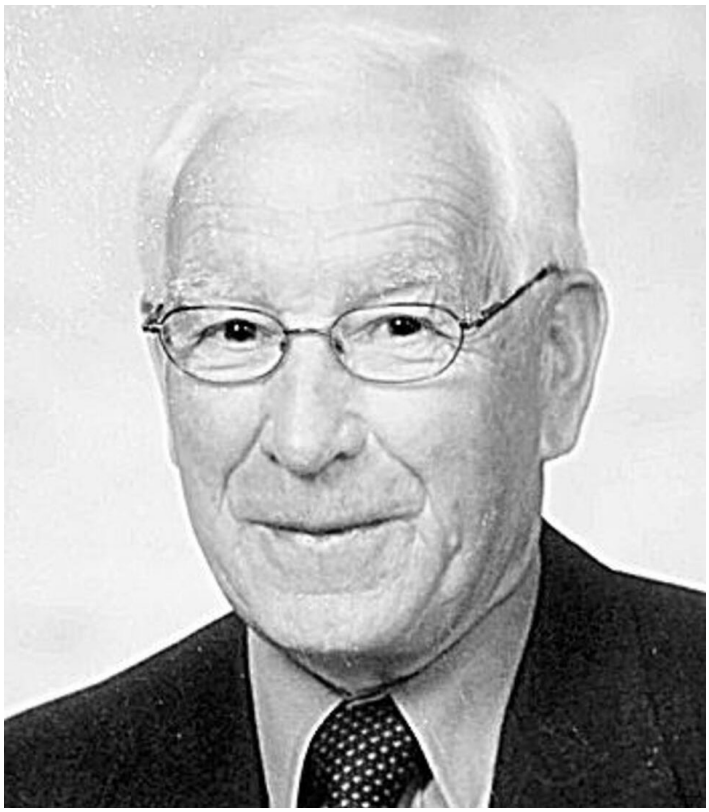

Source photo: Ville de Portneuf

Ces quelques réalisations, tirées d'une longue liste, démontrent à elles seules l'engagement de M. Marcotte envers la communauté portneuvienne et son intérêt marqué envers le développement local et la vitalité socioéconomique de notre Ville.

Le conseil municipal et les employés de la Ville offrent leurs sympathies à la famille et aux proches et souhaitent rappeler que M. Marcotte a su, à sa façon, construire et influencer positivement notre milieu de vie et la Ville de Portneuf que nous connaissons aujourd'hui.

La Ville de Portneuf

REG'ARTS PORTNEUF

ÉVOLUTION DES PROJETS

La Covid-19 nous impose à tous et à de multiples égards, des adaptations et des changements majeurs. Il en est ainsi pour plusieurs projets de Reg'Arts Portneuf. En voici un aperçu.

PROJET OPTIQUE PORTNEUF

Un réaménagement ainsi que 10 nouvelles photos ont été apportés à cette exposition permanente. De par la contribution de plusieurs résidents de Portneuf, ce projet est devenu un projet citoyen qui maintenant vous appartient. Il serait fort intéressant qu'un petit groupe de bénévoles (5), amateurs de belles photos, en prennent charge.

L'objectif demeure que cette exposition soit un attrait touristique, qui évoque qui nous sommes et permette de mettre en valeur nos atouts et nos talents. Ce ne sont pas les richesses qui nous manquent mais leur promotion.

PROJET « RÉUNIR LES CŒURS DE VILLAGE »

Voilà un projet initié par la MRC de Portneuf et les cinq municipalités riveraines, auquel nous avons collaboré grâce aux connaissances et aux talents de M. Pierre Gignac. Une borne WiFi sera installée au Relais Touristique Philippe Frenette qui servira de point de départ à un parcours commenté via baladodiffusion ralliant le quai et divers autres points d'intérêts. Ce premier parcours devrait être fonctionnel à l'été selon la MRC.

RELAIS TOURISTIQUE PHILIPPE FRENETTE

Installé en juin 2019, ce relais à démontré son importance par le nombre de visiteurs rencontrés et les informations fournies. Encore cet été, une subvention d'Emploi Été Canada nous a permis d'engager un jeune préposé à l'information. Freneco et Frenette & Frères ayant fourni les matériaux, nous avons souhaité reconnaître la contribution au développement de Portneuf apporté par cet ainé de la famille Frenette.

PROJET CLUB DE PHOTO RÉGIONAL

La situation actuelle nous a imposé de revoir la nature de deux projets dont nous avons déjà réalisé deux éditions soit « Hommage aux Bâtisseurs » et « Clic'Ado ». L'intention de développer un créneau culturel spécifique à Portneuf autour de la photographie demeure. Les contraintes de distanciation obligeant l'annulation d'activités nous ont amenés à imaginer une reformulation des deux projets cités.

Une proposition doit être présentée au CA du Fonds Alcoa ciblant la création d'un club de photographie régional, lequel inclurait une section jeunesse (12-18 ans).

De nombreux avantages en émergeraient, tels une entrée de fonds via une légère cotisation annuelle, des ateliers de formation à la photo dispensés en parascolaire dans les polyvalentes, l'attrait d'une plus vaste clientèle à l'échelle du comté, une diversité d'activités favorisant l'intergénérationnel, la mise sur pied d'une exposition photographique majeure faisant suite aux fêtes de la Saint-Jean.

La création de ce club de photo s'inscrit également fort bien en complémentarité avec la mise sur pied du Studio Coopératif Desjardins, dont le financement nous est déjà assuré. Nous aurions ainsi un atout dont aucun club photo de la grande région de Québec ne dispose.

PROJET « LECTURE EN BOITE »

Les quatre boites sont complétées; les socles en acier sont en voie d'être peints gracieusement par ProColor. Le travail d'implantation est amorcé!

Nous aurons des boites à lecture des plus originales: je vous laisse la surprise de les découvrir dans les prochaines semaines!

PROJET « COUP D'ŒIL »

Destiné aux jeunes de 5e et de 6e année, ce projet ciblait la découverte de leur milieu, le secteur industriel étant visé. Nous avons reconfiguré ce projet et avons plutôt ciblé le milieu naturel. Nous souhaitons faire découvrir à l'automne le milieu forestier et son écosystème et au printemps, le milieu fluvial avec ses marées ainsi que sa valeur ornithologique. Dans les deux cas, nous visons à inculquer un soucis de la protection de l'environnement.

En près de deux ans, Portneuf se sera enrichie d'une exposition permanente et évolutive sur le quai, d'un relais touristique, de quatre boîtes de lecture originales et d'un circuit de baladodiffusion. Le volet culturel et touristique a avancé d'un grand pas et cela continue.

Vous souhaitez participer, contribuer? Faites-nous signe pour ainsi bâtir notre fierté: regarts.portneuf@gmail.com.

Pierre Choquette, président
Reg'Arts Portneuf

PARC DE QUARTIER DANS LES DÉVELOPPEMENTS PORTNEUVIENS

La Ville a relancé en juin les travaux dans ce parc, après avoir revu la conception et optimisé plusieurs éléments qui permettront un meilleur drainage du site et une meilleure intégration du mobilier urbain et des modules de jeux, dans le but de favoriser une utilisation plus conviviale et sécuritaire de ces derniers. Les travaux de terrassement et l'installation des modules seront terminés en début juillet.

Source photo: Ville de Portneuf

Une plateforme de bois sera ajoutée à très court terme dans le haut de la glissade sur butte afin de sécuriser au maximum ce module de jeu et offrir un autre élément ludiquequi fera le bonheur des enfants. Des aménagements paysagers, la plantation d'arbres de bon calibre et la pose de tourbe viendront compléter les aménagements afin d'offrir un environnement agréable et des zones d'ombre dans les prochaines années.

Source photo: Ville de Portneuf

Ces travaux finaux seront terminés en juillet 2020 et le parc pourra être inauguré au bénéfice des familles et des résidents du secteur au cours de l'été.

Plus tard cet été, la Ville lancera également un concours s'adressant aux citoyens afin d'identifier le nom qui sera attribué à ce parc. Tous les détails à ce sujet seront communiqués au cours de l'été, dans une prochaine édition du Journal municipal.

PISTE CYCLABLE

La Ville a réalisé en mai et juin des travaux de reprofilage du tracé de la piste cyclable reliant la rue de la Rivière au parc de la Forêt nourricière, à l'intersection des rues St-Jean et St-Charles. Ces travaux ont notamment permis de diminuer de façon importante le gradient de pente dans les sections les plus abruptes. Un garde-corps en bois a été ajouté du côté le plus abrupt de la pente afin de sécuriser les utilisateurs. Des travaux d'ensemencement dans les talus seront réalisés afin de bien délimiter le nouveau tracé et d'éviter le ravinement et l'érosion au printemps et lors des épisodes de fortes pluies.

Une signalisation appropriée viendra compléter ces travaux dans les prochaines semaines. La piste cyclable pourra également être inaugurée dans les semaines à venir.

À noter que la Ville envisage aussi la pose de balises à court terme sur la portion pavée de la piste cyclable qui longe la rue de la Rivière, afin de délimiter physiquement le corridor utilisé par les cyclistes.

PROGRAMMATION DES LOISIRS AUTOMNE 2020

Le Services des loisirs et des communications travaille activement à la préparation de sa programmation automnale qui sera lancée plus tard cet été. Nous faisons preuve de créativité afin d'offrir une offre renouvelée et diversifiée qui soit adaptée aux normes applicables dans le contexte de la Covid-19. Soyez à l'affût de notre nouvelle programmation au cours du mois d'août 2020!

Divers

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE SECTEUR NORD

IMPORTANT

S.V.P. prendre note que la bibliothèque sera fermée pour une période indéterminée.

RETOUR DES VOLUMES

Un contenant sera mis à votre disposition dans le corridor menant à la bibliothèque afin que vous puissiez retourner les volumes que vous avez empruntés.

DEMANDES SPÉCIALES

Une bénévole vous contactera par téléphone ou par courriel pour venir chercher votre ou vos volumes. Il est recommandé de **ne pas les manipuler pendant 3 jours.**

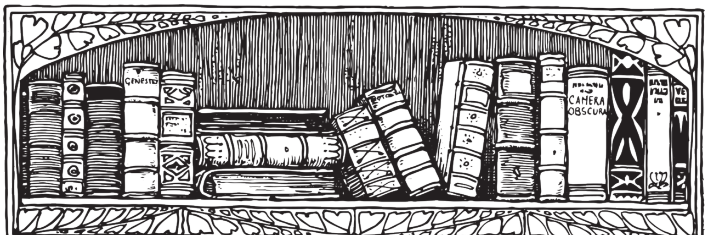

CARREFOUR F.M. PORTNEUF

Le Carrefour F.M. Portneuf demeure toujours disponible pour vous, aux heures habituelles, pour les services suivants :

- Écoute téléphonique et références;
- Accompagnement en situation de séparation;
- Interventions individuelles;
- Distribution alimentaire dans les cuisines collectives;
- Dépannage alimentaire d'urgence.

N'hésitez pas à nous téléphoner. Toutes situations ou questions ont leur importance.

Tél : 418 337-3704 / 1 888 337-3704

Courriel : carrefourfmportneuf@globetrotter.net

BIBLIOTHÈQUE LE SIGNET SECTEUR SUD

Comme mentionné dans le journal précédent, la bibliothèque Le Signet n'ouvrira pas ses portes avant la fusion avec la bibliothèque La Découverte. **Si vous avez des livres à rapporter, veuillez appeler avant de les apporter chez moi**. Lorsque l'hôtel de ville sera ouvert au 655 de l'Église, il sera aussi possible de laisser les livres en votre possession à la réception.

Veuillez s'il vous plaît inscrire votre nom ainsi que votre numéro de téléphone sur un bout de papier que vous laisserez dans le livre.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont donné du temps à la bibliothèque municipale au fil des ans : une trentaine depuis 2005, dont une dizaine d'adolescents. Sans les bénévoles, il n'y aurait pas de bibliothèque. Je remercie tout particulièrement les bénévoles suivantes qui sont actives depuis au moins 2017, dont certaines se retireront après de nombreuses années de bénévolat :

- Diane Marcotte
- Jeanne Hamelin
- Jacqueline Dussault
- Patricia Chantal
- Ginette Parent
- Sylvie Savard
- Aline Hardy
- Marjolaine Jackson
- Monique Tardif
- Sylvie Trudel
- Céline Frenette

Un grand merci à vous tous! Ce fut un plaisir de travailler avec vous!

Chantale Hamelin, responsable
Bibliothèque Le Signet
418 286-6910

RENDEZ-VOUS ACTIFS

Vous avez le goût de bouger, profitez du plein air tout en faisant du social? Joignez-vous à nous!

Les mardis aux 2 semaines, de 13h30 à 15h30 de nos locaux

- **7 juillet :** Lacs Bison et Cantin / St-Raymond
- **21 juillet** : Promenade Jacques-Cartier / Pont-Rouge
- **4 août :** Parc riverain de la rivière Ste-Anne / St-Raymond
- **18 août (à 11h30):** Pique-nique et marche au Mont-Laura / St-Raymond
- **1er septembre** : Lac au Chien / St-Raymond
- **15 septembre :** Secteur de la Colline et du Sentier / St-Raymond
- **29 septembre** : Station touristique Duchesnay / Ste-Catherine

ATELIERS DE CUISINE ENFANTS-PARENTS

Vous avez envie de participer à un atelier de cuisine avec vos enfants ou petits-enfants, de 5 à 12 ans, en juillet et en août? Le thème : « Aux saveurs d'été» saura certainement vous plaire !

Des ateliers en petits groupes vous seront proposés à différents moments au cours de l'été, dans les secteurs de **St-**Raymond, Donnacona et St-Marc-des-Carrières.

Comment y participer? Il vous suffit de communiquer avec nous pour réserver l'un des moments disponibles, en avant-midi ou en après-midi, sur semaine. Gratuit pour les membres.

Appelez tôt, les places sont limitées.

NOUVELLE PROGRAMMATION ADAPTÉE AU CONTEXTE

Nous respecterons la distanciation sociale exigée. Les activités sont prévues généralement à l'extérieur et sont annulées en cas de pluie.
PLACES LIMITÉES, INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES.

CAFÉS-CAUSERIES

ST-RAYMOND

Les mardis aux 2 semaines, de 13h30 à 15h30 de nos locaux

- **14 juillet** : Yoga plein air, invitée Harmonie Yoga
- **28 juillet (10h30 à 13h)** : Pique-nique, au Club de vol à voile
- **11 août** : Trucs pour le potager, invitée Chantale Drouin
- **25 août** : Forêt nourricière, invitée Valérie Paquette
- **9 septembre:** L'anxiété, la reconnaître et la gérer! **(mercredi)**
- **22 septembre** : On jase au Mont Laura!

DONNACONA

Les mardis aux 2 semaines, de 13h30 à 15h30 du 162, rue Notre-Dame

- **8 juillet (11h30 à 13h30):** Pique-nique, au Parc des Berges
- **22 juillet** : Témoignage inspirant, invitée Anne Godin
- **5 août** : Charges mentales, invitée Katia Desgranges du Centre Femmes de Portneuf
- **19 août :** Yoga plein air, invitée Harmonie Yoga
- **2 septembre** : Être heureux, ça s'apprend!
- **16 septembre** : Gourmandises et discussions!
- **30 septembre :** Marche au Marais Léon Provancher

BIENVENUE ET AU PLAISIR DE VOUS Y RETROUVER !!!

DEVENIR MEMBRE

Vous souhaitez bénéficier de nos services et activités? Soutenir notre organisme communautaire dans la réalisation de notre mission?

Il vous suffit de **DEVENIR MEMBRE** en vous procurant la carte de membre au coût de 5$/ année. Elle vous donne accès à l'ensemble des services et activités.

NOUS REJOINDRE

Du lundi au vendredi

8h30 à 12h00
et
13h00 à 16h30

(418) 337-3704 / 1888-337-3704
Fax: (418) 337-3705

carrefourfmportneuf@globetrotter.net
www.carrefourfmportneuf.com

Suivez-nous sur facebook et sur le site internet pour connaître les activités à venir!

ACTIVITÉS & SERVICES DISPONIBLES

- Accueil, écoute et références
- Prêt de livres et accès à internet
- Activités sociales et familiales
- Cuisines collectives
- Interventions individuelles
- Ateliers d'information
- Accompagnement en situation de rupture conjugale
- Cafés-causeries
- Conférences
- Rendez-vous actifs

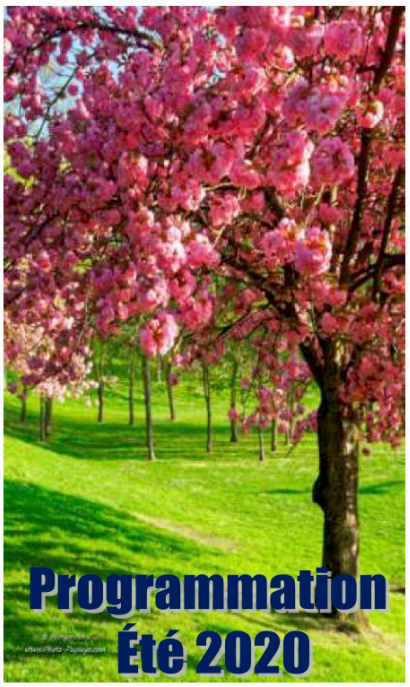

Organisme pour les familles monoparentales, recomposées et les personnes seules de la région de Portneuf

Carrefour F.M. Portneuf
759, rue St-Cyrille
St-Raymond (Qc) G3L 1X1
418-337-3704

dépositaire du gref de
Maurice Grenier A.G.

Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Téléc.: 418 285-0075

courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD L ECLERC
NOTAIRE

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0
Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le Journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la Ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **Le format Word est requis.** Les dates de tombée et les dates de parution du Journal municipal pour l'année 2020 sont disponibles sur le site Web de la Ville dans la section « Journal municipal ».

VOS PHOTOS

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

CANDIDATURES | HOMMAGE AUX CITOYENS

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline_morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

HÔTEL DE VILLE: 655, AVENUE DE L'ÉGLISE, QC, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com
tél.:418 286-3844
fax: 418 286-4304
info@villedeportneuf.com
EN CAS D'URGENCE: 911

TRAVAUX PUBLICS
418 284-9794
LOISIRS
418 286-3844 poste 28
loisirs@villedeportneuf.com